

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES

LE PRESIDENT

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L771-9, L771-11 et L771-14 ;
- Vu** les articles D719-1 à D719-40 de la partie réglementaire du code de l'éducation fixant les conditions d'exercice du droit du suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la présentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;
- Vu** la loi n°2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant l'ordonnance n°2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 05 juillet 2022 ;
- Vu** l'arrêté modificatif n°2022-040 du 17 janvier 2022 portant composition du conseil d'administration de l'université des Antilles ;
- Vu** l'arrêté modificatif n°2021-1304 du 12 novembre 2021 portant organisation des élections du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles ;
- Vu** le vote du conseil de pôle Martinique (membres élus et représentants des collectivités) en date du 04 janvier 2022 portant sur la détermination de l'organisme de recherche du Pôle Martinique ;
- Vu** le vote du conseil de pôle Guadeloupe (membres élus et représentants des collectivités) en date du 06 janvier 2022 portant sur la détermination de l'organisme de recherche du Pôle Guadeloupe ;
- Vu** la désignation des organismes de recherche du Pôle Guadeloupe et du Pôle Martinique du Conseil d'administration en cours de formation en date du 12 janvier 2022 ;
- Vu** le vote du Conseil de Pôle Martinique (membres élus, représentants des collectivités et de l'organisme de recherche) en date du 13 janvier 2022 portant sur la désignation des 2 personnalités extérieures - Martinique ;
- Vu** le vote du Conseil de Pôle Guadeloupe (membres élus, représentants des collectivités et de l'organisme de recherche) en date du 14 janvier 2022 portant sur la désignation des 2 personnalités extérieures - Guadeloupe ;
- Vu** l'avis consultatif du conseil d'administration en cours de formation émis sur la désignation des 2 personnalités extérieures pour chacun des pôles par leur conseil respectif, en date du 14 janvier 2022 ;
- Vu** la délibération 2022-02 de la réunion des élus du conseil d'administration de l'université des Antilles du 14 février 2022 portant élection du Professeur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;

ARRETE

L'arrêté modificatif 2022-040 du 17 janvier 2022 portant composition du conseil d'administration est modifié comme suit :

Article 1 : Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles est fixée comme suit :

Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	6	DANIEL Justin
		DUFLO Suzy
		GEOFFROY Michel
		JOSEPH Philippe

		ROMANA Laurence
		ROOS Christophe
B	6	ARTHERON Axel
		CASSIN Laura
		DORVILLE René
		HUNEL Philippe
		RAUZDUEL Sainte-Croix
		STATTNER Erick
BIATSS	4	AUDEBERT Christophe
		CARDOU Leila
		HARAL Bruno
		PORTECOP Olivier
USAGERS	4	COLONNETTE Allan (titulaire) SOMBE Jawel (suppléant)
		DESIR Melvine (titulaire) JEAN-PIERRE Elmita (suppléant)
		GABOURG Raïssa (titulaire) LOUISE Mathias (suppléant)
		LARROUY James (titulaire) DEROCHE Janice (suppléant)
PERSONNALITES EXTERIEURES	10	CHAMMAS Charles (CTM – Martinique)
		CORENTHIN Laurence
		DEBS Gladys
		DE CHABALIER Jean-Bernard (IPGP – OVSM)
		DURIMEL Harry (Ville de Pointe-à-Pitre – Guadeloupe)
		GABUT Christophe (Ville de Schœlcher – Martinique)
		FRANCIL Olympe
		GALLY Sandra
		LERUS Chantal (Région Guadeloupe)
		VLASTELIC Ivan (IPGP – OVSG)

Article 2 : Conseil de Pôle Guadeloupe

La composition du conseil du pôle Guadeloupe est fixée comme suit :

Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	3	DUFLO Suzy
		GEOFFROY Michel
		ROMANA Laurence
B	3	CASSIN Laura
		RAUZDUEL Sainte-Croix
		STATTNER Erick
BIATSS	2	AUDEBERT Christophe
		HARAL Bruno
USAGERS	2	COLONNETTE Allan (titulaire) SOMBE Jawel (suppléant)
		LARROUY James (titulaire) DEROCHE Janice (suppléant)
PERSONNALITES EXTERIEURES	5	CORENTHIN Laurence
		DEBS Gladys
		DURIMEL Harry (Ville de Pointe-à-Pitre – Guadeloupe)
		LERUS Chantal (Région Guadeloupe)
		VLASTELIC Ivan (IPGP – OVSG))

Article 3 : Conseil de Pôle Martinique

La composition du conseil du pôle Martinique est fixée comme suit :

Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	3	DANIEL Justin
		JOSEPH Philippe
		ROOS Christophe
B	3	ARTHERON Axel
		DORVILLE René
		HUNEL Philippe
BIATSS	2	CARDOU Leila
		PORTECOP Olivier
USAGERS	2	DESIR Melvine (titulaire) JEAN-PIERRE Elmita (suppléant)
		GABOURG Raïssa (titulaire) LOUISE Mathias (suppléant)
PERSONNALITES EXTERIEURES	5	CHAMMAS Charles (CTM – Martinique)
		DE CHABALIER Jean-Bernard (IPGP – OVSM)
		FRANCIL Olympe
		GABUT Christophe (Ville de Schœlcher – Martinique)
		GALLY Sandra

Article 4 : Disposition finale

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 21 septembre 2022

Le Président de l'Université des Antilles

Professeur Michel GEOFFROY

